

PETIT MANUEL DE LA CORRUPTION «MADE IN SWITZERLAND»

BIENVENUE EN SUISSE, UN PARADIS POUR LES CRIMINEL·LE·S EN COL BLANC



Switzerland is yours!

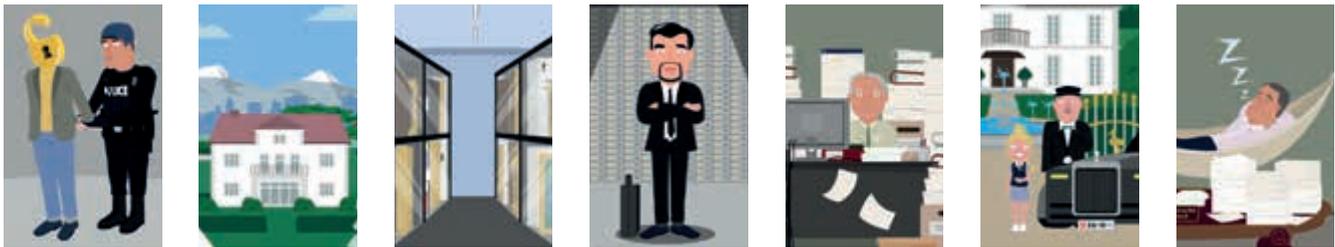
Que vous soyez fille de potentat, escroc, apporteur d'affaires, financier véreux, agent public étranger ou négociant en pétrole peu regardant, la Suisse vous ouvre les bras avec ses indéniables atouts. Vous le savez sans doute déjà, il n'est pas dans nos coutumes de poser trop de questions ou de condamner trop sévèrement celles et ceux qui détournent ou blanchissent des millions... Et puisque l'argent n'a pas d'odeur, la bucolique Helvétie et ses banques ont pu se muer en toute quiétude en principal receleur de l'argent de l'évasion fiscale et du crime.

« Si vous voyez un banquier suisse sauter d'une fenêtre, sautez derrière lui, il y a sûrement de l'argent à se faire », remarquait déjà en son temps le grand Voltaire.

Bien sûr, le pays a dû se plier à quelques changements, procéder à des ajustements. Sous la pression internationale (c'est ainsi que les choses évoluent ici), il a fallu se résoudre à adopter et à transposer dans les lois la convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que celle de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques). En 1997, un dispositif anti-blanchiment a été mis en place au grand dam des banquiers, qui poussaient alors des cris d'orfraie à l'idée de dénoncer leurs client-e-s criminel-le-s. Et en mars 2009, le sacro-saint secret bancaire helvétique a été écorné, obligeant les banques à mettre à la porte des hordes de clients étrangers, des dentistes belges et des entrepreneurs français, fraudeurs fiscaux de père en fils. Vous en avez sans doute entendu parler.

Mais rassurez-vous, tout n'est pas perdu! Pourvu que l'on sache s'y prendre, la Suisse reste un havre de paix pour les criminel-le-s en col blanc d'un certain acabit (plus de 10 millions de francs de patrimoine). C'est pourquoi Public Eye a conçu un petit manuel pour vous accompagner dans vos démarches corruptives. Il fonctionne comme une boîte à outils qui vous permettra de vous adresser à qui de droit et de prendre les bonnes décisions au bon moment.

Au fait: Public Eye cherche généralement à assurer une représentation des genres aussi équilibrée que possible. Mais nous nous en tenons parfois délibérément à la forme masculine car ce sont souvent des hommes qui vous aideront à couvrir vos magouilles.



Dans le premier chapitre, nous avons passé en revue les avantages et les failles législatives dont vous pourrez bénéficier en Suisse, ainsi que les astuces à utiliser en cas de pépin. Par exemple si une enquête pénale est ouverte contre vous ou que l'on perquisitionne vos bureaux. Ce qui est heureusement plutôt rare.

Dans le second chapitre, nous vous présentons vos partenaires en Suisse : principalement des avocats, banquiers, notaires, agents fiduciaires, auditeurs et comptables, mais aussi procureurs et politiciens. Si le jeu en vaut la chandelle, certains d'entre eux peuvent se transformer en aimables facilitateurs de la corruption. Il vous faudra apprendre à décrypter leurs manières, leur fonctionnement et les convaincre. Bien sûr, leurs services ne sont pas donnés. En Suisse, nous appelons cela le « prix de la tranquillité ». Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait peu flatteuse.

Last but not least, **le troisième chapitre** vous propose en vrac tous les autres « plus » que vous offre la Suisse : un pense-bête qui peut être utile. À la fin de ce manuel, vous trouverez également un chapitre bonus des erreurs à ne pas commettre.

12 RAISONS D'OPTER POUR LA SUISSE

Des avocat·e·s d'affaires aux petits soins

Encore quelques années de liberté ! Le 19 mars 2021, le projet de modification de la LBA – la loi sur le blanchiment d'argent, qui date de 1997 – a été en partie jeté à la poubelle. Le nouveau texte prévoyait de soumettre à cette législation les avocat·e·s qui créent, gèrent ou administrent vos sociétés-écrans ou vos trusts. La commission parlementaire compétente, qui compte en son sein plusieurs avocat·e·s, a refusé, estimant que cela si-

gnifierait « une sérieuse remise en question » du secret professionnel. Résultat : vos conseillers et conseillères helvétiques, qui ont le secret professionnel chevillé au corps, n'ont toujours aucune obligation de diligence ou de contrôle. Ils ne sont pas tenus de dénoncer vos malversations auprès du bureau anti-blanchiment (MROS) de la Confédération. Sauf bien sûr s'ils sont signataires sur l'un de vos comptes bancaires.



Des intermédiaires financiers autorisés à la négligence

Contrairement à vos avocat·e·s, les banquiers et banquières suisses sont soumis depuis près de vingt-cinq ans à la LBA. En théorie, la justice peut les embêter sur trois points : ils peuvent être accusés eux-mêmes de blanchiment d'argent ; épinglés pour ne pas avoir suffisamment clarifié l'origine des fonds et l'ayant droit économique des sociétés (art. 305 ter CP) ; ou encore rattrapés pour avoir violé leur obligation de communiquer leurs soupçons

(art. 37 LBA). Mais rassurez-vous : il ne se passera certainement rien si votre banquier se révèle tout simplement... très négligent. Par exemple, s'il n'a pas conservé assez longtemps la documentation qui vous concerne, ou s'il prétend n'avoir pas remarqué certaines transactions financières pourtant acrobatiques, il s'en tirera avec quelques kopecks. En revanche, aucune sanction ne le menace si la justice n'a pas pu démontrer l'origine criminelle des fonds.

Un système d'autorégulation à taille humaine

C'est donc de vos banquiers ou gestionnaires de fortune que peut venir le coup de poignard. Celles et ceux qui vous traitaient avec tant d'égards ont l'obligation, en cas de soupçon « fondé », d'envoyer un signalement au MROS. C'est la vénérée « autorégulation ». La démarche est un peu tordue et on comprend aisément que vos interlocuteurs et interlocutrices y renoncent parfois en jouant sur le registre lexical. En cas de « simple » soupçon (appelons ça un « léger doute »), ou si vous refusez de transmettre certains

justificatifs, il arrive au banquier de vous conseiller discrètement de changer d'établissement. Ni vu, ni connu. Rien à voir avec le système qui prévaut par exemple en France. Tout dépôt ou retrait de cash supérieur à 10 000 euros sur un compte génère par exemple un signalement automatique à la cellule financière nationale. Et la plupart des banques transmettent systématiquement les informations sur les transactions supérieures à 150 000 euros et dont le bénéficiaire réel n'est pas clairement identifié.



Un bureau de lutte anti-blanchiment chroniquement embouteillé

Pas de chance : votre gestionnaire de fortune, un individu trop zélé, a tout de même franchi le pas. Il a signalé au MROS une relation d'affaires qui lui semblait suspecte et, hélas, vous n'avez pas pu honorer ce transfert de fonds vers la Lituanie pour rémunérer pour ses services mettons Pavel Alexandrovitch Popov, ancien ministre des Transports ukrainien (personnage de fiction). Vos comptes sont bloqués. Heureusement, la petite cellule financière qui a reçu le signalement ne compte qu'une quarantaine de personnes trimant jour et nuit dans des conditions « archaïques », dit

l'ancien chef du MROS. En 2020, plus de 6000 dénonciations émises par les banques n'avaient pas encore été traitées. Dans un quart des cas, les malheureux collaborateurs et collaboratrices devaient copier chiffre par chiffre sur leur ordinateur les données bancaires reçues par la Poste. Des boîtes entières de documents – les vôtres peut-être – risquaient de passer à la trappe lors de ce long processus. Depuis 2021, les banques doivent en principe utiliser la seule voie électronique pour communiquer leur dossier. Toutes ne le font cependant pas. Il y a encore de la marge...

Une bien utile procédure de mise sous scellés

Votre société a tout de même été perquisitionnée ? Pas de panique, vous avez la possibilité de faire tourner la justice suisse en bourrique, en vous assurant que les pièces saisies dans votre bureau ne soient remises aux enquêteurs et enquêtrices que plusieurs mois, voire des années plus tard. Il suffit de brandir l'article 248 du Code de procédure pénale, un truc extra ! Vos avocats connaissent parfaitement la manicette. Cet article prévoit que certaines des pièces saisies soient « mises sous scellés » et que l'autorité pénale qui vous cherche des noises ne puisse pas en prendre connaissance ou les ex-

ploiter, sous prétexte qu'il s'agit d'informations couvertes par un secret protégé par la loi. En clair, si la police a saisi le disque dur de l'ordinateur de votre société, faites valoir que celui-ci contient des informations personnelles ou protégées par le secret : par exemple des courriers échangés avec vos avocat-e-s. La procédure est alors au point mort, jusqu'à ce qu'un tribunal indépendant tranche, en demandant par exemple que certaines pièces soient retirées du lot, ou vous déboute de votre demande. Ce petit jeu en vaut toujours la chandelle si vous misez sur une prescription des faits pour vous en tirer.

Une entraide judiciaire internationale qui traîne pendant des années

Cette fois-ci, le coup est parti de l'étranger, et la justice suisse vous a hélas pris dans ses filets. La Lituanie a adressé une demande d'entraide judiciaire à Berne, au Ministère public de la Confédération. Les magistrats baltes veulent recevoir toute la documentation bancaire vous concernant, car il se trouve que notre fameux Pavel Alexandrovitch Popov, à qui vous avez fait de généreux versements, a été arrêté à Vilnius et s'est mis à table.

Les Suisses sont sur le point d'adresser les pièces. Une solution s'impose : s'y opposer par un recours, même sous des prétextes fallacieux ! Après tout, vous y avez droit, alors pourquoi vous en priver ? Cela permettra de gagner plusieurs mois, voire une année. Vous pouvez recourir deux fois : devant le Tribunal pénal fédéral, puis devant le Tribunal fédéral, la plus haute juridiction suisse. La voie dilatoire est toujours utile.



Une industrie offshore suisse très compétitive

Vous avez besoin d'une coquille vide pour frauder le fisc ou opacifier une transaction suspecte ? Sur le grand marché des paravents et faux-nez offshore, nos avocat-e-s et fiduciaires helvétiques ont une expertise notoire. Ils figurent parmi les plus actifs dans la création d'entités sans substance et de montages destinés à semer la justice. Leurs terrains de jeu favoris : le Panama, les îles Vierges britanniques ou même la Suisse.

Sur le Net, de petits malins offrent leurs services pour « créer une société en Suisse sans y être domicilié » en quelques clics. Pour 99 francs par mois, vous pouvez même vous offrir un service de conciergerie d'entre-

prise et faire illusion avec de vrais numéros de téléphone suisses et une redirection des appels et du courrier. Et comme la Suisse refuse de se doter d'un registre national – accessible au public – des bénéficiaires ultimes des sociétés, votre identité ne sera jamais révélée.

La Switzerland Global Enterprise (S-GE), organisation officielle de promotion des exportations suisses, loue même les services d'avocat-e-s, fiduciaires et notaires de la place qui peuvent « assez facilement être nommés au sein du Conseil d'administration » de votre S.A. à Genève, Zoug ou Lugano. On imagine déjà le nom cryptique de votre société sur une boîte aux lettres.



Des fonctionnaires qui pinaillent

Admettons que vous ayez bâti votre fortune à la sueur de votre front et que vous l'avez déposée en toute sécurité sur des comptes suisses. Les fonctionnaires de votre pays vous reprochent désormais d'avoir acquis votre richesse de façon illégitime, et vont même jusqu'à demander à la justice

helvétique une entraide judiciaire. Vous avez de la chance car la Suisse est particulièrement pinailleuse quand on lui demande ce type de service. Si la requête n'est pas précise, il y a fort à parier que le ou la fonctionnaire en charge de la traiter la rejette pour des motifs purement formels.

Sursis automatique presque garanti

Vous êtes tombé-e. Fort heureusement, en 2007, une révision du Code pénal a introduit le sursis automatique pour les peines privatives de liberté de moins de deux ans. En votre qualité de criminel-le en col blanc, vous ne risquez donc pas grand-chose, si ce n'est une petite amende et l'obligation de rendre l'argent volé.

S'il est impossible de vous imputer directement vos crimes ou délits, l'article 102 du Code pénal prévoit une

peine maximale de cinq millions de francs pour votre entreprise pour défaut d'organisation. Une brouille pour bon nombre d'entre vous. En plus de l'amende, le procureur peut également ordonner une créance compensatrice. Il ne s'agit pas d'une vraie sanction, mais plutôt d'un prélèvement des gains obtenus de manière illégale. Vous voyez : la législation suisse est taillée pour les personnes honnêtes comme vous !

La promesse de pouvoir récupérer votre argent

Manque de chance, vos avoirs ont été gelés par la justice suisse en raison de votre incapacité à justifier leur origine licite. Votre banquier a pris peur devant la dernière salve des journalistes d'investigation du coin. Il s'est protégé en vous signalant au MROS. En réalité, cela permettra à son établissement d'être assuré de garder

les fonds – et les intérêts qu'ils génèrent – pendant des années. Pour autant que la justice de votre pays n'ait pas pu ou voulu prouver leur origine illicite : ce qui est bien souvent le cas. Après l'expiration du délai légal, les fonds seront probablement débloqués ou, si vous n'avez pas tenu le coup, restitués à votre descendance.

Une paix royale pour les négociants en matières premières

Vous êtes dans la vente de pétrole ou de métaux ? N'hésitez pas une seconde à choisir la Suisse pour enregistrer votre société de trading. En premier choix, visez Genève. La cité de Calvin abrite les

banques qui vous financeront, et les acteurs du milieu y grouillent : des géants du négoce aux petits traders, en passant par les apporteurs d'affaires débrouillards. Une grande famille ! Il y a aussi Zoug – la légendaire bourgade suisse alémanique qui a servi de tremplin à certains grands manitous du secteur – et ses alléchants avantages fiscaux. Dans le registre du commerce suisse, seuls les noms de vos subalternes (administrateurs ou directrices) apparaîtront et vous pourrez rester dans l'ombre de votre société anonyme (S.A.). Enfin, avantage majeur : contrairement aux banquiers et banquières soumis à la loi anti-blanchiment (LBA) et aux banques supervisées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), vous, les négociants en matières premières, n'êtes astreints à aucun devoir de diligence. Vous n'avez aucune précaution à prendre dans le choix de vos partenaires d'affaires ou de vos facilitateurs de barils, sauf bien sûr celles que vous édictez. Elle est pas belle la vie ?





Votre meilleur allié : le secteur immobilier en Suisse

Vous êtes une personne politiquement exposée (PEP) et voulez investir plusieurs pots-de-vin reçus à Chypre ? Votre cœur chavire à l'idée d'acheter un château ou une gentilhommière de luxe avec vue sur le lac Léman ? Profitez-en, en Suisse, le législateur n'a toujours pas jugé utile de soumettre le secteur immobilier à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Vos courtiers et notaires ne sont pas tenus de vérifier l'origine de vos fonds et vous n'avez à craindre aucune question déplacée, ce qui vous évitera de mentir. Vous avez aussi à disposition toute une palette de techniques bien rodées. Pour rendre la transaction intracçable, n'achetez pas en votre nom, mais ayez recours à des

hommes ou femmes de paille, ou à des sociétés offshore immatriculées dans différents paradis fiscaux. Le montage idéal ? Payez votre bien sans passer par une banque suisse grâce à un jeu complexe de prêts accordés entre plusieurs entités fictives que vous contrôlez (*loan-back-scheme*). Une fois votre propriété acquise, vous pouvez vous en servir pour obtenir un crédit auprès d'un respectable établissement suisse, ou encore faire réaliser de fausses factures pour des travaux pharaoniques. Et voilà, votre argent est blanchi ! Attention : depuis 2017, l'achat en cash pour des biens d'une valeur plus de 100 000 francs a été interdit. Mais après tout cela ne vous concerne pas !

P.-S. : actions au porteur, la fête est hélas terminée !

Tout fout le camp ! Après les comptes anonymes numérotés, qui durant des décennies ont fait le bonheur des spécialistes de la fraude fiscale et du blanchiment de l'argent de la drogue, c'est au tour des actions au porteur d'être jetées par-dessus bord par la Suisse. La faute au Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et au Groupe d'action financière (GAFI). Ce dernier plaide depuis vingt ans pour leur abrogation. Ce système permettait d'émettre des actions sans que les banques ou les autorités ne connaissent l'identité des personnes qui les détiennent. Vous aviez jusqu'au 30 avril 2021 pour convertir vos actions aux porteurs en actions nominatives. Beaucoup d'entre vous ont apprécié...

VOS PARTENAIRES HELVÉTIQUES : LES CLÉS POUR LES COMPRENDRE



L'avocat

Tout le monde a le droit d'être défendu, même les pires criminels. Certains avocats suisses ont fait une interprétation extensive de ce principe. Quand il n'est pas occupé à demander la récusation du procureur ou à bloquer des demandes d'entraide judiciaire jusqu'à ce que prescription s'ensuive, l'avocat s'improvise « intermédiaire financier » ou « conseiller », poussant le vice jusqu'à organiser la domiciliation de douteuses compagnies, la création de fondations liechtensteinoises ou la réalisation de complexes montages offshore. Homme de lettres et d'esprit, il a troqué la toge pour la mallette, le tribunal pour les salons feutrés, louant sa verve au plus offrant. Il faut le voir graviter, ce Voltaire sans cause, dans cet univers qu'il abhorre secrètement, où règne la superficialité des gains rapides. Après tout, il est facile de défendre la veuve et l'orphelin... mais qui est prêt à prendre des coups pour un milliardaire véreux ?

Le banquier

Il ne s'est jamais reconnu dans le personnage que Jean Dujardin a fait de lui dans le film *Le Loup de Wall Street*. Quel pitre, quelle vision caricaturale de la Suisse ! Non, non, l'anglais du banquier genevois est bien meilleur que celui de l'acteur français, surtout après avoir passé cet *executive MBA* à Harvard. Quant aux supposées aventures avec les compagnes de ses relations d'affaires... elles sont totalement contraires au bon goût protestant, au sens des affaires et – dans l'esprit – à l'autorégulation en vigueur dans le secteur financier. La réalité n'est pas là. Quand il est critiqué, le banquier ressasse à l'envi ses critiques contre les normes Bâle III, qui ont relevé les exigences en fonds propres, ou contre les procédures de mise en conformité qui ne font que changer, tout le temps. Le banquier a pourtant démontré qu'il savait s'adapter à tout, quitte à se muer en agent du fisc pour sauver le secret bancaire. Mais comment peut-on maintenir des relations de confiance avec des client-e-s ou un pays qui peuvent se retrouver du jour au lendemain sous sanctions ? Fini les millions qui pleuvent sur le secteur et les gros bonus à la fin de l'année. Mais qui le dit, ça ? À quand un film sur le blues du banquier ?



L'agente immobilière

Face aux taux d'intérêt négatifs, pourquoi ne pas investir dans la pierre ? Et quoi de mieux que notre beau pays, la Suisse, pour installer sa base arrière ? Ce sont les questions qui figurent sur la carte de visite que l'agente immobilière tend aux grandes fortunes. Opportuniste, elle roule son bout de caillou sur le marché du courtage depuis vingt-cinq ans. Les familles russes, ouzbèkes, indiennes puis chinoises, leurs désirs de marbre et de terrains de tennis en sous-sol : elle a tout connu. Sa tâche : vendre un petit bout d'Helvétie, le kitsch oriental en plus. L'avantage de ce bout de pays ? Sa stabilité, sa neutralité, la garantie de générer une plus-value à la revente du bien et, bien sûr, le peu de questions posées lors de la transaction immobilière.

La compliance officer

À midi, l'agente de conformité a pour habitude de manger seule. Ce n'est pas qu'elle soit solitaire par nature, mais les interactions avec certains de ses collègues peuvent parfois être houleuses. Le profil de cette grande introvertie, spécialiste de l'évitement de risque, fonctionnaire de la méfiance sur client, se marie peu avec celui des banquiers requins naviguant en haute mer. Dans sa banque, la *compliance officer* appartient à un centre de coût, sa mission est somme toute d'aller à l'encontre des intérêts commerciaux. « Coupe-bonus, *gate-crasher*, *aguafiestas* », les sobriquets à son encontre fleurissent à tous les étages et dans toutes les langues. Ce n'est tout de même pas sa faute si tant de « relations bancaires » sont suspectes. L'agente de conformité avait bien alerté sur l'ascension fulgurante de ce client vénézuélien, passé de garde du corps à ministre des Finances. « Pfff, n'importe quoi ! » Il a fallu que les médias s'emparent du cas pour qu'elle soit autorisée à dénoncer la relation au MROS. Alors l'agente de conformité soupire devant son *bowl* de salade. L'année prochaine, elle déjeunera sans doute encore seule.



L'intermédiaire



On dit que le négoce est un métier de contacts. Carnet d'adresses en main, l'intermédiaire en a fait son évangile. Mine patibulaire, sourire carnassier, ou au contraire tout en rondeur et en normalité, il a su se rendre indispensable dans tous ces pays où l'on ne pose pas beaucoup de questions. Pour compléter un portrait à charge ou un récit téléologique, les médias aiment à rappeler son background militaire, son passé d'agent secret ou son ascendance diamantaire. Qu'importe. La peau tannée par le soleil d'Afrique centrale, le corps marqué par de vieilles cicatrices, l'« apporteur d'affaires » reste persuadé de s'être fait tout seul. Il vendait des couches-culottes en Afrique, il s'est improvisé spécialiste des mines de fer. Le meilleur du job ? La vie entre deux mondes, la dure réalité des mines et les palaces des grandes villes portuaires. Malgré les courbettes et les tapes amicales, ce payeur de commissions garde à l'esprit qu'il reste un élément gênant pour la maison de négoce, incompatible avec ses belles publications sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Alors pour ne pas sauter, le fusible continue inlassablement à rouler son rocher : se rendre indispensable.

L'agente fiduciaire et la comptable

Un coup de fil et c'est elle qui vous aidera à structurer votre complexe de sociétés. Moins qualifiée que son cousin avocat qui, lui, s'offrira même d'administrer votre holding, l'agente fiduciaire n'en est que plus discrète. Sur son site, elle a rédigé sa propre biographie qui tient en deux paragraphes. Elle s'y autorise à se qualifier de grande amatrice de culture espagnole/brésilienne/russe {barrez selon votre marché cible}. Vous y apprendrez aussi qu'il est possible de créer sa propre société offshore en 24 heures, « sans impôt sur les sociétés ni sur les bénéfices », « sans TVA », « sans obligation de maintenir des pièces ou des livres comptables ». Le rêve de tout-e criminel-le en col blanc. Pour les conseils plus personnalisés d'évitement fiscal ou judiciaire, l'agente fiduciaire se tient discrètement à votre disposition dans son cabinet. Celui où sont domiciliées des dizaines de sociétés répondant toutes au même numéro de téléphone.





Le politicien

«Croyez-moi, je suis avocat.» Sur les ondes publiques ou dans la presse dominicale, le politicien-avocat est toujours prêt à brandir son métier pour justifier le torpillage de la dernière loi anti-blanchiment ou le blocage d'un registre national des «bénéficiaires effectifs» des entreprises. En plénière, les politiciens-avocats se fondent dans la masse des agriculteurs et autres consultants : en commission, ils exploitent tout leur potentiel corporatiste. Grégaires, ils votent comme un seul homme, enterrant toute velléité de réforme qui affecterait leur cœur de métier. Mais le politicien-avocat sait aussi trouver des alliés à sa cause.

Le procureur

Son étoile a pâli depuis les dernières turbulences. Mais la figure du procureur de la Confédération est toujours aussi centrale pour résoudre les grandes affaires de corruption. Dommage que le tableau de chasse du procureur (lisez «les grandes condamnations») ne soit guère proportionnel au «gibier» qui circule dans nos contrées. Et que dire de ces grands dossiers qui prennent l'eau ou pour lesquels un renvoi de séance suffit à dépasser le délai de prescription ? Le procureur a beau blâmer les lacunes législatives, l'impossible collaboration avec les juridictions où règnent les potentats ou les entraves des avocat-e-s, sa responsabilité est engagée dans le borbier du Ministère public de la Confédération (MPC). Désormais, comme d'habitude dans cette vaste chasse à l'ours, chacun – journalistes, politicien-ne-s ou juristes autoproclamé-e-s – a à cœur d'esquisser le portrait de ce que devra être le futur procureur. Nous, nous aurions peut-être mieux fait de laisser cette case vide.



L'auditeur



Il a le visage de M. Tout-le-Monde. Dans une autre vie, l'auditeur aurait pu être comptable ou fonctionnaire de province. Dans celle-ci, il audite les comptes des grandes entreprises implantées en Suisse. Pour le dire autrement, l'auditeur est mandaté et rémunéré par une multinationale pour contrôler la véracité des données financières. «Il faut bien que quelqu'un finance l'audit», a-t-il l'habitude de rétorquer quand on soulève la question du conflit d'intérêts dans son grand cabinet d'audit financier et de conseil des «Big Four». Tremblez devant tant de probité, contrefacteurs et bonimenteurs ! Et si vous n'êtes pas contents du résultat, vous n'avez qu'à tenter votre chance auprès d'auditeurs plus exotiques. Et puis, l'auditeur est intègre. Il n'a rien à voir avec son cousin consultant qui fait du conseil aux multinationales. Lui, l'auditeur qui audite, avait quand même refusé de signer l'audit d'une maison de négoce qui avait 100 millions de dollars de dépenses injustifiées. Celle-ci avait dû recourir à un autre auditeur de la place avant que le procureur ne mette son nez dedans. Que l'on ne vienne pas dire que ce système ne fonctionne pas !

LES PLUS QU'OFFRE LA SUISSE

Une absence quasi totale de protection pour les *whistleblowers*

En Suisse, les lanceurs et lanceuses d'alerte sont toujours considéré-e-s comme des personnes hautement suspectes, des traîtres. Voilà dix-huit ans que le Parlement rejette à intervalles réguliers une loi censée les protéger. Aucun risque donc – ou presque – que l'une de vos collaboratrices qui avait débusqué vos malversations vous dénonce. Elle aurait beaucoup trop à perdre : se retrouver elle-même devant la justice pour violation du secret de fonction. Ce type de mésaventure arrive plus souvent qu'on ne le pense.



De grosses coupures très commodes

La Suisse ne veut pas abandonner son billet de 1000 francs et elle a bien raison. Cela permet de réaliser de jolies opérations transfrontalières de transfert d'argent sale ou de fonds non déclarés. Imaginez un peu : 500 000 francs peuvent tenir dans une simple enveloppe de format A4. Les spécialistes du blanchiment apprécient particulièrement de pouvoir embarquer des millions planqués dans leurs jets privés ou leurs voitures. Et si vous ne voulez pas être contrôlé : placez un siège bébé à l'arrière de votre véhicule. Ce conseil a récemment été donné par un ancien procureur fédéral suisse à la retraite.



Des coffres-forts privés pour planquer vos valeurs

Si vous souhaitez échapper à tout contrôle de la part des autorités, vous pouvez toujours avoir recours aux coffres-forts privés. Vous pourrez ainsi mettre à l'abri vos lingots d'or, votre cash ou vos documents confidentiels. Ultrasécurisés, ils sont gérés par des entreprises privées qui, contrairement aux banques, n'ont aucune obligation en matière de conformité, et sont dénuées de toute curiosité. Quels que soient votre lieu de résidence et votre nationalité, une pièce d'identité vous suffit pour obtenir un coffre, à votre nom ou à celui d'une société. Vous ne pourrez cependant y entreposer ni explosifs, ni drogues, ni armes, ni munitions.

Des sanctions étrangères déductibles fiscalement

À partir du 1^{er} janvier 2022, les sanctions financières à caractère pénal prononcées à l'étranger seront déductibles fiscalement « dans des cas exceptionnels (...) si elles sont contraires à l'ordre public suisse » ou si l'entreprise « peut démontrer de manière crédible qu'elle a entrepris tout ce qui est raisonnablement exigible pour se comporter conformément au droit ». Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pas souhaité inclure les commissions occultes versées à des particuliers. Parfois, c'est à se demander ce que fait l'avocat-politicien au Parlement...



Un cadre idéal pour votre famille

La Suisse a le sens de l'accueil quand elle le veut. Ici, les riches viennent des quatre coins du monde. Au vu de la forte présence de fonctionnaires internationaux, l'offre en écoles internationales et autres instituts pour mauvais élèves fortunés y est très développée. Vous pourrez y inscrire votre rejeton pour des frais de scolarité allant jusqu'à 130 000 francs par an, avec l'assurance qu'il côtoie des fils et filles d'oligarques et de ministres. Excellent pour son futur réseau ! Vous trouverez également une gamme importante de cliniques pour effectuer vos dialyses ou vous repayer une jeunesse avant les élections au pays. Mentionnons également les chalets ou villas de luxe à profusion ainsi que l'époustouflante offre culturelle qui règne parfois dans les bourgades suisses. De quoi combler toute la famille !

Des fondations caritatives pour blanchir des fonds

Qui a dit que les riches n'aimaient pas donner ? C'est l'impôt qu'ils détestent mais, si vous leur offrez des véhicules pour investir selon leurs goûts, ils deviendront rapidement des mécènes pour l'art et la culture. On ne compte plus les fondations caritatives dites « d'utilité publique » enregistrées en Suisse par les milliardaires et leur conjoint-e. Les contrôles sont minimes et personne ne viendra vous demander pourquoi vous faites des donations de plusieurs millions pour des écoles au Daghestan. À Genève, une généreuse fondation russe a longtemps fait la pluie et le beau temps dans les plus prestigieuses institutions culturelles. Pensez-y : la philanthropie fait de l'évadé fiscal un bon prince et, en plus, c'est déductible des impôts !

Des ports francs pour vos œuvres d'art

Il y a encore peu, vous n'étiez pas capable de faire la différence entre Manet et Monet. Mais depuis que vous êtes milliardaire, vous vous devez d'avoir, vous aussi, votre collection de tableaux. C'est un investissement qui vous rehausse et également un moyen discret de frauder le fisc ou de blanchir votre argent. La Suisse met à votre disposition ses ports francs et ses entrepôts douaniers ouverts (EDO). Dans ces bunkers ultrasécurisés, vous pouvez entreposer vos œuvres d'art en suspension des droits de douane et des taxes (TVA), et les vendre à l'abri de tous les regards sans que la marchandise change de lieu. On appelle ça une « transaction blanche ». Certes, la législation s'est durcie, vous obligeant à dresser un inventaire de vos trésors et prévoyant des contrôles douaniers inopinés. Mais, pas de soucis puisque sur les papiers, vous pouvez ne jamais apparaître en vous cachant derrière un transitaire, une société, un trust ou un homme / une femme de paille. C'est légal et facile, non ?



Pas un centime pour les victimes de la corruption

Faisons simple et direct : vous n'avez pas envie que votre argent revienne à celles et ceux à qui vous avez tout pris ? La Suisse est peut-être votre alliée sur ce coup. Certes, depuis deux décennies, elle se targue d'être la championne en matière de restitution des fonds de potentats saisis, mais il y a toujours d'importants trous dans le dispositif. Le clan de l'ancien président-dictateur tunisien Ben Ali (mort en septembre 2019) pourrait à terme récupérer une partie de ses millions planqués en Suisse. L'ordonnance de blocage de fonds a bêtement atteint la durée légale maximale de dix ans et le second niveau de blocage est tributaire de la bonne marche de l'entraide judiciaire entre la Suisse et la Tunisie. Autant dire que le temps ne court pas en faveur des victimes de la corruption du clan Ben Ali.

Genève, dans une vision plus pragmatique, a mis aux enchères les « supercars » de Teodorin Obiang, fils du dictateur équato-guinéen qui s'est empressé de les racheter via un prête-nom. Les victimes ont été trahies deux fois ? C'est le geste qui compte.

LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE



L'affaire Karimova : sachez contrôler vos prête-noms et ménager votre propre famille

Gulnara Karimova avait tout pour profiter de son magot suisse encore quelques années : un papa potentat, président de l'Ouzbékistan depuis 1989, un statut d'ambassadrice auprès de l'ONU à Genève et une ribambelle de laquais et de facilitateurs helvétiques. Mais la machine s'est grippée à l'été 2012 quand deux de ses compatriotes ouzbeks – celle qui lui servait alors d'assistante et de femme de paille accompagnée de son mari – se sont présentés à la banque Lombard Odier à Genève. La dame a affirmé être la véritable bénéficiaire économique d'un compte ouvert trois ans plus tôt au nom du directeur général de la principale société de télécommunications ouzbèke, MTS. Erreur fatale !

La banque croit d'abord à une arnaque. Elle transmet le cas au MROS, le bureau anti-blanchiment. Plus de 700 millions de francs sont saisis chez Lombard Odier, et 80 autres millions gelés au Credit Suisse, chez Bordier & Cie et à l'Union Bancaire Privée. Les enquêteurs et enquêtrices suisses découvrent l'existence d'un vaste réseau de corruption et de blanchiment d'argent, provenant de commissions versées par des multinationales comme Teliasonera, Vimpelcom ou MTS en vue du partage du marché de la téléphonie mobile en Ouzbékistan. Gulnara, qui est aussi chanteuse de variété à ses heures perdues et créatrice de bijoux, apparaît comme la principale bénéficiaire des activités de ce groupe criminel surnommé « l'Office ». À l'automne 2013, sa luxueuse villa de Cologne est perquisitionnée et elle est mise en prévention pour soupçon de blanchiment, perdant ainsi son immunité diplomatique. Des enquêtes sont aussi ouvertes en France, en Suède, aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Tout cela ne serait sans doute pas arrivé si la « princesse ouzbèke », pressentie pour accéder un jour au trône, s'était montrée plus partageuse avec sa famille et ne s'était

pas mis à dos tous les clans gravitant autour du pouvoir. Son géniteur a estimé qu'il était désormais temps de la traiter « comme une adulte », entendez de bloquer ses comptes et de fermer les quatre chaînes de télévision qu'elle contrôlait. Une décision qui a fait la joie de son éternelle rivale : sa sœur cadette Lola, elle aussi propriétaire d'une villa en Suisse. Et elle aussi reine des soirées people.

Kidnapée selon ses avocat-e-s par les services secrets ouzbeks, Gulnara finit par quitter la Suisse pour rentrer au pays où elle est sans tarder placée en résidence surveillée à Tachkent. Après la mort de son père, en septembre 2016, le nouveau président Shavkat Mirziyoyev ne lui fait plus aucun cadeau. En décembre 2017, Gulnara Karimova écope de dix ans de prison pour fraude et détournements (à hauteur de 1,3 milliard de dollars) au terme d'un procès expéditif. Elle purge sa peine à la colonie de Zangiota, dans des conditions peu confortables, alors que ses acolytes ont été lourdement condamnés et croupissent dans des prisons ouzbèkes. À bon entendeur, salut !



Le cas Juan Carlos : ne chassez pas l'éléphant pendant la crise dans votre pays

En somme, sachez rester discret. Un conseil que l'ancien roi d'Espagne Juan Carlos I^{er} aurait bien fait de faire sien. Victime d'une chute lors d'une chasse à l'éléphant au Botswana en avril 2012, alors que des millions d'Espagnol-e-s pointent au chômage et que les Indigné-e-s occupent toujours la Puerta del Sol à Madrid, le septuagénaire réalise très rapidement que sa fracture du bassin n'est que le prélude d'une rupture beaucoup plus profonde. Pour la première fois depuis qu'elle fut réinstaurée dans les derniers soubresauts de la dictature franquiste en 1975, la monarchie est ouvertement et publiquement contestée par une majorité de la population espagnole.

Le roi est pris de panique. Il dissout discrètement sa fondation Lucum, basée au Panama, et transfère le solde du compte auprès de la banque genevoise Mirabaud sur un compte aux Bahamas. Ce dernier appartient à son amante, Corinna zu Sayn-Wittgenstein (désormais Corinna Larsen), qui récupère les 65 millions d'euros sans poser de questions. Celle que les médias espagnols décrivent déjà pudiquement comme la « tendre amie du roi » était de la partie au Botswana. Elle affirme pourtant ne pas avoir « sollicité la généreuse donation qui [lui] a été faite par le roi d'Espagne en 2012 et qui fait l'objet d'un contrat de donation irrévocable ». L'aristocrate allemande se dit victime de pressions des services secrets espagnols, se sent surveillée. Elle finit par s'en émouvoir auprès d'un détective privé qui enregistre les aveux à son insu.

L'affaire fuite dans la presse trois ans plus tard. Le Parti socialiste ouvrier espagnol et le Parti populaire, qui alternent au Gouvernement depuis la transition démocratique, renoncent à ouvrir une enquête parlementaire. Mais pas le parquet genevois et son téméraire procureur Yves Bertossa. Il ouvre une enquête pour « soupçons de blanchiment d'argent aggravé » en lien avec de potentielles commissions occultes versées en août 2008 par le roi d'Arabie Saoudite sur des comptes en Suisse pour les bons offices rendus par Juan Carlos et pour l'octroi à des entreprises espagnoles d'un contrat de train à grande vitesse entre Médine et La Mecque. Un pur cadeau entre monarques, soutient la défense du roi désormais émérite, qui a abdicé en 2014 au profit de son fils.

L'affaire s'emballa avec la découverte d'une deuxième fondation, la liechtensteinoise Zagatka (énigme, en russe), dont les bénéficiaires économiques sont son cousin Alvaro d'Orléans-Bourbon, son fils Felipe IV (qui a publiquement renoncé à son héritage) et Juan Carlos lui-même. Zagatka, créée depuis Genève en 2003, servait à payer les vols privés du roi (et ceux de Corinna Larsen). Ceci afin de « consolider une tradition historique de sa famille, prête à aider en cas de vicissitudes les familles royales européennes liées à lui, en particulier la famille royale espagnole », selon les avocat-e-s d'Alvaro d'Orléans-Bourbon, le propriétaire officiel de la fondation, cité-e-s par la *Tribune de Genève*.

Selon ce même quotidien, qui a révélé l'existence de la fondation Lucum, c'est suite à la chasse à l'éléphant que la banque Mirabaud a préféré se séparer des fonds pour des raisons de « réputation ». Elle figure malgré tout parmi les prévenus dans l'enquête du parquet genevois pour ne pas s'être posé assez de questions sur l'origine des millions saoudiens. Aux côtés des autres prévenus, Juan Carlos et Corinna Larsen, on retrouve aussi l'administrateur de la fondation Lucum, un dirigeant de la société financière genevoise Rhône Gestion, ainsi qu'un célèbre avocat de la place, réputé comme l'homme de confiance de Juan Carlos. Une simple chasse à l'éléphant et c'est tout votre entourage qui est embarrassé. Pensez-y !



L'affaire Gunvor : évitez de payer les pots-de-vin depuis la Suisse et ne vous fâchez pas avec votre fusible

Attention, avant de lancer votre société de négoce dans une opération de corruption destinée à décrocher un marché pétrolier en Afrique, réfléchissez-y à deux fois ! Est-il préférable de verser vous-même les dessous-de-table destinés à un ministre ou un président, en utilisant plusieurs véhicules à travers plusieurs paradis fiscaux ? Ou devez-vous miser sur un intermédiaire – un « berger d'Anatolie », comme plaisante un avocat genevois coutumier de ce genre de pratiques – à qui vous laisserez faire la sale besogne, dans le pays concerné si possible ?

Pour partir à la conquête du Congo-Brazzaville, Gunvor, le géant du négoce d'hydrocarbures, n'a choisi ni la première ni la seconde solution. La société a pris le risque de rémunérer deux apporteurs d'affaires dans une filiale genevoise de la banque Clariden Leu, à hauteur de 10 millions de francs chacun. Un mauvais calcul puisque l'un de ces intermédiaires – un Congolais proche de la famille présidentielle Sassou Nguesso – s'est empressé d'en verser plusieurs millions à une dizaine de citoyens chinois à Hong Kong, dont certains étaient liés à la mafia.

C'est ainsi qu'après la fusion avec Clariden Leu, Credit Suisse est tombée sur ces transactions hautement suspectes. Le cas est dénoncé auprès du MROS, entraînant l'ouverture d'une procédure pour blanchiment au Ministère public de la Confédération fin 2011.

L'autre boulette commise par le négociant a été de croire qu'il pouvait ensuite faire porter le chapeau à un seul employé. Un scénario possible, si tant est que l'on propose à ce fusible une solide somme d'argent en échange de son silence. Ce qui n'a pas été fait.

Résultat : furieux d'être désigné comme le seul organisateur et payeur des pots-de-vin, le *business developer* chargé du deal pétrolier au Congo-Brazzaville a tout débâillé. Il a passé un accord avec la justice suisse, exposant par le menu le pacte de corruption. Cette procédure dite « simplifiée » – une sorte de *plea bargain* helvétique – lui a permis d'obtenir une peine clémente et de faire condamner pour « défaut d'organisation » son ancien employeur, avec

à la clé 4 millions de francs d'amende et 90 millions de créances compensatrices. Du jamais vu dans la profession !

Reste que la justice a été bien clémentine pour certains : aucun des supérieurs du *business developer* n'a été poursuivi et le grand chef Torbjörn Törnqvist s'en sort sans la moindre égratignure. Le jeu en vaut finalement peut-être la chandelle ?



L'affaire Beny Steinmetz : ne vous entourez pas d'intermédiaires volubiles

À Genève, la condamnation du magnat des mines Beny Steinmetz, pour corruption d'agents publics étrangers et faux dans les titres, a fait du bruit au sein de la confrérie des négociants véreux. Mais comment expliquer un tel camouflet, infligé en janvier 2021 par la justice suisse ? Le milliardaire franco-israélien avait pourtant tout pour réussir, lui qui était parvenu, en 2008, à faire main basse sur un trésor inexploité : le mégagisement de fer de Simandou, en Guinée.

Afin d'évincer plus gros que lui, l'homme d'affaires et ses sbires avaient dégainé une carte maîtresse – la dame de cœur – en versant quelque dix millions de dollars de pots-de-vin à la quatrième femme du président guinéen Lansana Conté. La mission de Mamadie Touré, jeune entrepreneuse spécialisée dans les croupions de poulet ? Convaincre son époux chevrotaut que le Beny Steinmetz Group Resources (BSGR) était le candidat idéal pour exploiter des blocs stratégiques de Simandou, alors détenus par le géant Rio Tinto. Un tour de force, d'autant plus que la société de Beny n'avait aucune expérience minière. Qu'importe : l'argent de la corruption est le meilleur argument ! Ce « deal du siècle » a permis à BSGR de réaliser une plus-value colossale, sur le dos de la population guinéenne.

Le plan aurait pu se dérouler sans accroc si le président guinéen n'avait pas cassé sa pipe fin 2008, remplacé deux ans plus tard par un Alpha Condé bien décidé à remettre de l'ordre dans son secteur minier. Pour éviter les ennuis, Beny Steinmetz aurait eu fin nez de vérifier le bilan de santé de son potentat, plutôt que de lui faire

des courbettes sous un baobab à Conakry, la capitale de la Guinée. Ce changement de pouvoir n'a pas seulement ruiné les affaires de BSGR dans le pays, il a aussi lancé à ses trousses la justice des États-Unis. Et c'est ainsi que la success-story de Beny en Guinée a tourné au fiasco.

Il faut dire que l'homme d'affaires a commis d'autres erreurs fatales, à commencer par le choix de son apporteur d'affaires, un baroudeur à l'accent aussi enjoliveur que la description qu'il fait de son métier. Cet ancien vendeur de couches-culottes en Afrique était chargé d'enrôler Mamadie Touré – surnommée « The Lady » – dans le pacte corrompif et de lui faire empocher les pots-de-vin. Jusque-là, on peut dire que Frédéric C. a parfaitement rempli sa mission. Mais c'était sans compter sur la roublardise du FBI, qui est parvenu à « retourner » la dame en lui offrant un statut de témoin protégé, alors que le navire BSGR prenait l'eau.

« Il faut trouver un endroit pour les supprimer, les détruire, les détruire complètement, les brûler [...]. Tout ce que je te dis, c'est directement de Beny [...]. Si tu leur dis oui j'ai touché [...], tu as un très gros problème, pas un petit problème, un très très gros problème », a lancé Frédéric C. à Mamadie Touré au printemps 2013 pour la convaincre de se débarrasser de documents compromettants. En visite d'urgence en Floride, où celle-ci s'était exilée, il a fait ce qu'aucun payeur de commissions ne devrait faire : il a perdu son sang-froid !

Frédéric C. a intimé à l'épouse du défunt président de mentir à la justice états-unienne, lui promettant les foudres de BSGR si elle n'obéissait pas. Mais c'est lui qui a plongé, cueilli par le FBI. Car « The Lady » avait commis l'indélicatesse de porter un micro. L'épisode s'est achevé par un « Debout ! Les mains derrière le dos ! » Cette leçon devrait être enseignée dans toutes les écoles de négoce : lorsque vous mandatez un tiers pour les basses besognes, assurez-vous qu'il sache garder la tête froide. À sa décharge, Frédéric C. n'a jamais balancé « le boss », même après deux ans derrière les barreaux.

Lors de son retentissant procès à Genève, Beny Steinmetz a nié toute implication dans le scandale, se présentant comme un simple « conseiller » du groupe qui porte son nom. Et un « bienfaiteur de l'Afrique », selon les envolées de son avocat Marc Bonnand. Mais la justice suisse ne s'en est pas laissé conter et l'a condamné à cinq ans de prison.

Vingt millions pour corrompre Ueli Maurer

Des criminel-le-s économiques du monde entier peuvent se cacher en Suisse derrière des sociétés-écrans anonymes, privant ainsi les populations et pays du Sud de plusieurs milliards chaque année.

Le Conseil fédéral refuse d'agir pour mettre un terme à ces pratiques. Le ministre des Finances Ueli Maurer n'en a tout simplement « pas envie ». Pour lui montrer combien de personnes n'ont « pas envie » de tolérer la corruption et le blanchiment d'argent, nous voulons lui envoyer une valise pleine de faux billets en guise de pot-de-vin.



Vous voulez participer ? Rien de plus simple :



1. Signez le billet de mille francs et glissez-le dans une boîte aux lettres.
2. Nous rassemblons tous les faux billets.
3. Quand nous aurons atteint les vingt millions, nous remettrons le pactole à Ueli Maurer !

Plus d'informations et participation en ligne :
publiceye.ch/corrompre-ueli

PUBLIC EYE

L'ONG Public Eye porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

PETIT MANUEL DE LA CORRUPTION « MADE IN SWITZERLAND » Septembre 2021

TEXTE
Adrià Budry Carbó,
Agathe Duparc, Géraldine Viret
—
ÉDITION
Ariane Bahri (F) et
Romeo Regenass (D)
—
ILLUSTRATIONS
herrfuchs.ch
—
MISE EN PAGES
opak.cc

COMPTE DE DONNS
10-10813-5
—
CONTACT
Public Eye
Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
—
Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch
—
publiceye.ch



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye